

Maître d'Ouvrage :

Mairie de Saint Genis Pouilly

94 Avenue de la République 01630 SAINT GENIS POUILLY



**SAINT
GENIS
POUILLY**

Opération :

Extensions de l'école de Prégning

61 Rue du Fierney - PREGNING 01630 SAINT GENIS POUILLY

C.C.T.P

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°09 Carrelages - Faïences

Projet établi par :

ATELIER B - Architecte
5 Place Henri Dunant - 01200 VALSERHONE



Siège :
8, rue Victor Hugo - 01100 OYONNAX
Tel : 04 74 73 04 90 - Email : economia-oyonnax@economia-be.com

Sommaire

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 1 | Objet des travaux | 4 |
| 1 1 | | 4 |
| 2 | Spécifications techniques | 5 |
| 2 1 | | 5 |
| 3 | Prescriptions générales | 6 |
| 3 1 | Connaissance des lieux | 6 |
| 3 2 | Connaissance des travaux | 6 |
| 3 3 | Protection des ouvrages | 6 |
| 3 4 | Propreté - Nettoyage | 6 |
| 3 5 | Sécurité de chantier | 6 |
| 4 | Prescriptions particulières au lot carrelages | 7 |
| 4 1 | Matériaux | 7 |
| 4 2 | Supports | 7 |
| 4 3 | Mise en oeuvre | 7 |
| 4 4 | Ouvrages annexes | 8 |
| 5 | Généralités | 9 |
| 5 1 | Généralités | 9 |
| 5 2 | Généralités des carrelages muraux | 9 |
| 6 | Travaux | 10 |
| 6.1 | TRAVAUX DANS L'EXISTANT | 10 |
| 6.1 1 | Reprise de seuil carrelé | 10 |
| 6.1 2 | Profilé de joint de dilatation rapporté - 40 mm - sol/sol | 10 |
| 6.1 3 | Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU) | 10 |
| 6.2 | EXTENSION MATERNELLE | 11 |
| 6.2.1 | Préparation de sol | 11 |
| 6.2.1 1 | Isolation phonique sous chape mince - SC1 a2 A | 11 |
| 6.2.1 2 | Chapes fluide flottante pour plancher chauffant (sur sous couche SC1) - 70 mm d'épaisseur | 11 |
| 6.2.2 | Carrelage de sol | 11 |
| 6.2.2 1 | Grès cérame cérame 30/30cm - U4P4 | 11 |
| 6.2.2 2 | Plinthes 7,4/30cm grès cérame | 12 |
| 6.2.3 | Carrelages muraux | 12 |
| 6.2.3 1 | Système de protection à l'eau | 12 |
| 6.2.3 2 | Bande de raccord sol/mur | 12 |
| 6.2.3 3 | Grès cérame mural 30/30 cm | 13 |
| 6.2.4 | Ouvrages accessoires | 13 |
| 6.2.4 1 | Profilé d'arrêt de carrelage | 13 |
| 6.2.4 2 | Glace miroir collée 60 x 60 ht cm | 13 |
| 6.2.4 3 | Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU) | 13 |
| 6.3 | EXTENSION PRIMAIRE | 14 |
| 6.3.1 | Préparation de sol | 14 |
| 6.3.1 1 | Isolation phonique sous chape mince - SC1 a2 A | 14 |
| 6.3.1 2 | Chapes fluide flottante pour plancher chauffant (sur sous couche SC1) - 70 mm d'épaisseur | 14 |
| 6.3.2 | Carrelage de sol | 15 |
| 6.3.2 1 | Grès cérame cérame 30/30cm - U4P4 | 15 |
| 6.3.2 2 | Plinthes 7,4/30cm grès cérame | 15 |
| 6.3.3 | Carrelages muraux | 15 |
| 6.3.3 1 | Système de protection à l'eau | 15 |
| 6.3.3 2 | Bande de raccord sol/mur | 16 |
| 6.3.3 3 | Grès cérame mural 30/30 cm | 16 |
| 6.3.4 | Ouvrages accessoires | 16 |

Sommaire

| | |
|---|----|
| 6.3.4 1 Profilé d'arrêt de carrelage | 16 |
| 6.3.4 2 Glace miroir collée 60 x 60 ht cm | 16 |
| 6.3.4 3 Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU) | 17 |

- 1 **Objet des travaux**
- 1 1 Le présent lot a pour objet la réalisation des ouvrages du Lot N°09 Carrelages - Faïences relatifs à Extensions de l'école de Prégnyin située à
Les travaux sont à réaliser pour le compte de Mairie de Saint Genis Pouilly situé à .

2

Spécifications techniques

2 1

Les travaux seront exécutés suivant les Règles de l'Art et l'Entrepreneur devra se conformer pour l'exécution des ouvrages aux conditions stipulées dans les lois, décrets, arrêtés, circulaires se rapportant aux travaux effectués, ainsi que :

- Les normes nationales transposées des normes européennes,
- Les agréments techniques européens,
- Les spécifications techniques communes,
- Les normes internationales,
- Les autres référentiels élaborés par les organismes européens de normalisation, ou lorsque ceux-ci n'existent pas :
- Les normes nationales,
- Les agréments techniques nationaux, ou les spécifications techniques nationales en matière de conception, de calcul et de réalisation des ouvrages et de mise en oeuvre des produits.
 - Les Règles de Calcul et Cahiers des Charges (DTU).
 - Les Cahiers des Prescriptions Techniques propres à chaque lot (CPT).
 - Les Règles professionnelles propres à chaque lot.
 - Les prescriptions des fabricants.
 - Les Avis Techniques du C.S.T.B. et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis.
 - Les règles de l'APSAD.

Pour les travaux de terrassements, voirie, réseaux, le C.C.T.G., dont la liste des fascicules applicables au présent marché est fixée par le décret n°93-1164 du 11 octobre 1993 modifié.

Tous les travaux faisant l'objet de la présente opération devront respecter les règlements administratifs particuliers :

Orange, Enedis, GRDF, Services ou Compagnies concessionnaires.
Le Code de l'Urbanisme.
Le Code de la Construction et de l'Habitat.
Le Code du Travail.
Le Règlement de Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public
Le Règlement Sanitaire Départemental.

Les dispositions techniques communes à tous les corps d'état sont fixées au CCTP commun à tous les lots (CCTPC).

Les dispositions administratives propres à chaque marché sont fixées au CCAP.

Cette liste étant un rappel des principaux documents applicables, sans avoir de caractère limitatif. L'Entrepreneur est censé avoir connaissance de l'ensemble de ces documents généraux et particuliers, bien qu'ils ne soient pas annexés au présent dossier pour des raisons matérielles. Le CCTP est rédigé en accord avec les documents ci-avant.

L'Entrepreneur devra toujours se référer à ces derniers pour les articles comportant des indications opposées sans qu'aucune spécification expresse de l'Architecte ou des bureaux d'études associés n'ait été faite.

3 Prescriptions générales

3 1 Connaissance des lieux

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'Entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'Art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés.

Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation, nature du sol, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution de ses travaux.

3 2 Connaissance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'Entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état.

De même, l'Entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails fournis à l'appui du présent devis, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'Entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix unitaires et de signaler le cas échéant, à l'Architecte, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

3 3 Protection des ouvrages

L'Entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens.

Il sera tenu responsable et devra remettre en état à ses frais tous ouvrages auxquels il aura occasionné des dégradations et ceci sans délai d'exécution.

3 4 Propreté - Nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot (hors déchets provenant de travaux de décontamination) sont évacués aux décharges par le titulaire du présent lot.

L'Entrepreneur devra procéder au nettoyage permanent du chantier ; dans le cas contraire le nettoyage sera effectué sur ordre de la Maîtrise d'Oeuvre par une tierce entreprise à la charge de l'Entrepreneur défaillant.

Il est rappelé à l'Entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

3 5 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

4 Prescriptions particulières au lot carrelages

4 1 Matériaux

Les matériaux mis en oeuvre seront conformes aux Normes Françaises homologuées, Avis Techniques, Cahier des Charges, Clauses particulières du CCTP, et assureront les performances requises au niveau de la description des ouvrages.

Mortiers pour formes de pose et coulis :

Les ciments employés CEM seront conformes à la norme NF.P 15-301

Les sables seront exclusivement des agrégats de rivière ou carrière, bien lavés et purgés de toute matière étrangère.

Mortier de pose des carrelages :

- 350 kg de CEM II 32.5 ou CEM II 42.5

- 1000 litres de sable 0, 08/2, 5 mm

Mortier pour joints :

- 1100 kg de CEM II 32.5 ou CEM II 42.5

- 1000 litres de sable 0, 08/1 mm

Matériaux de revêtement :

Les matériaux de revêtement devront répondre au minimum à toutes les exigences techniques et de qualité du descriptif.

Les carreaux de sol devront avoir la certification NF-UPEC

Les teintes et motifs seront choisis par le Maître d'Oeuvre dans la palette du fabricant.

Joint de fractionnement :

Incorporation de joint fermé de dilation du carrelage par profilé de fractionnement :

- Hauteur de 8 à 16mm,

- Profilés bi-composition PVC rigide/PVC souple

- Teinte gris ou noir

- Comportement au feu : classement Euroclasse C

- Bonne résistance aux huiles, acides dilués, détergents.

- Teinte à faire choisir au Maître d'Oeuvre

4 2 Supports

Les supports livrés au présent lot devront répondre aux conditions suivantes :

- être aux niveaux définis par les plans et coupes avec la réserve demandée et présenter une surface

plane et horizontale, conforme aux tolérances admises par les DTU suivant leur nature,

- être d'une résistance et d'une rigidité convenables

- ne pas être susceptibles d'exposer les revêtements de sols à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit.

L'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports en présence du Maître d'Oeuvre et de l'Entrepreneur ayant réalisé ces supports.

4 3 Mise en oeuvre

Avant toute exécution de travaux, le présent lot aura à sa charge le nettoyage parfait du support comprenant grattage, brossage et balayage afin d'obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à une parfaite adhérence des sols.

Tous les gravois en provenance des autres corps d'état auront été enlevés avant livraison des locaux du présent lot.

Lors de la pose des revêtements, la disposition et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de carreaux, les coupes inévitables devront toujours être exécutées sous les plinthes ou en rive des locaux.

Toutes les entailles au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être très soigneusement ajustées. Tout carreau comportant une découpe mal ajustée, ou fendue ou détériorée lors du découpage sera immédiatement à remplacer.

Pose scellée :

Les carrelages seront posés sur un lit de mortier et les joints coulés avant que le mortier de pose n'ait terminé sa prise afin d'assurer une adhérence parfaite

Réalisation des joints de désolidarisation et joints de fractionnement

...Suite de "4 3 Mise en oeuvre..."

Pose collée :

Avant la pose, l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter un ragréage du support avec un produit spécial de ragréage compatible avec le support et les colles à employer.

Les joints seront coulés au coulis spécial prêt à l'emploi. Le nettoyage devra avoir lieu sitôt après le début de prise des joints

Le présent lot devra assurer la protection des ouvrages exécutés.

Les revêtements seront soigneusement nettoyés après la pose par le présent lot qui devra en assurer la protection jusqu'à la réception.

Caractéristiques des revêtements de sols finis :

Les revêtements devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tâche ni salissure, de couleur et de ton uniforme et régulier, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

Les tolérances de planéité, niveau et alignement, seront conformes aux spécifications de l'article 5, 8 du DTU 52-1

4 4

Ouvrages annexes

La nature des matériaux à employer pour la réalisation des ouvrages annexes est définie au niveau de la description des ouvrages. Ces ouvrages sont principalement :

- joints de dilatation du gros oeuvre
 - bondes de sol
 - trappes de visite
- etc...

5 Généralités

5 1 Généralités

Généralités en surface courante :

Pose collée :

- Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant et ayant reçu un avis technique du CSTB.

Commun à la pose scellée et collée :

- Fourniture de carreaux de 1er choix.
- Pose compris coupes, entailles, ajustages, appareillage droit.
- Découpe autour des poteaux, socles, et tous reliefs.
- Coulage des joints au mortier, nettoyage final.
- Incorporation de joint fermé de dilatation du carrelage par profilé de fractionnement : par profilés bi-composition PVC rigide/PVC souple
 - * cas des carrelages adhérents : tous les 8 ml dans les circulations, tous les 60 m² dans les locaux.
 - * cas des carrelages désolidarisés : tous les 6ml dans les circulations, tous les 40m² dans les locaux
- Comportement au feu : classement M2
- Bonne résistance aux huiles, acides dilués, détergents.
- Y compris chutes, déchets, coupes, entailles, toutes fournitures et façons de mise en oeuvre.

Plinthe :

Fourniture et pose de plinthes de 1er choix, comprenant :

- Dépoussiérage du support et pose à la colle prescrite par le fabricant et ayant reçu un avis technique du CSTB.
- Coupes, entailles, jointoiement, nettoyage final.
- Pose à redans sur marches et contremarches d'escaliers.

Toutes les plinthes seront choisies dans les séries de mêmes marques que les sols des locaux où elles sont posées.

5 2 Généralités des carrelages muraux

Généralités :

Fourniture et pose de carreaux de faïence, grès émaillé ou grès cérame, comprenant :

- nettoyage du support et pose à la colle prescrite par le Fabricant et ayant reçu un avis technique du CSTB.
- les supports seront soit un béton d'aspect soigné, soit des carreaux de plâtre à parements lisses, soit des cloisons plaques de plâtre sur ossature.
- les supports seront soit un béton d'aspect soigné, tels que des plaques de plâtre de qualité standard ou hydrofuge avec SPEC,
- les supports seront soit un béton d'aspect soigné, soit des carreaux de terre cuite à parements lisses, soit des cloisons plaques de plâtre sur ossature.
- coupes, entailles, carreaux de rives à bords arrondis et jointoiement à la barbotine de ciment teinté.
- garnissage en périphérie et joints souples au pourtour des appareils sanitaires.
- fourniture et pose de profilés quart de rond en inox ou aluminium anodisé sur tous les angles saillants y compris en bordure haute, avec dressement et tous détails de mise oeuvre.

6

Travaux

6.1 TRAVAUX DANS L'EXISTANT

6.1 1 Reprise de seuil carrelé

Travaux comprenant :

- Piquage soigné du seuil béton au droit de la menuiserie déposée,
- Fourniture et mise en oeuvre de ragréage,
- Fourniture et pose de carrelage préalablement découpé pour ajuster les dimensions à la reprise de seuil,
- Fourniture et pose de seuil métallique,
- Compris toutes sujétions de parfait achèvement.

Mode de métré : ml

Localisation :

- Au droit de la porte du futur rangement 4 contre l'extension, suivant plans
- Au droit de la porte entre la circulation existante et l'extension maternelle, suivant plans
- au droit de la porte entre la circulation existante et l'extension primaire, suivant plans

6.1 2 Profilé de joint de dilatation rapporté - 40 mm - sol/sol

Fourniture et mise en oeuvre de profilés pour joints de dilatation du gros oeuvre,
Type Mifasol R3 38/15 de Couvraneuf ou équivalent,
Largeur du joint de dilatation ~ 38 mm.
Largeur du couvre-joint ~ 114mm
Comprenant :

- profilé aluminium avec supports latéraux.
 - bande souple en élastomère venant s'encliqueter dans des supports latéraux en aluminium
- Fixation mécanique sur support béton

Localisation :

- Au droit de la porte du futur rangement 4 contre l'extension, suivant plans
- Au droit de la porte entre la circulation existante et l'extension maternelle, suivant plans
- Au droit de la porte entre la circulation existante et l'extension primaire, suivant plans

6.1 3 Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU)

Fourniture et réalisation d'un socle comprenant :

- 1 socle béton ou mortier de dimensions ~0.10*0.30*0.10 m (lxLxh).
- habillage avec plinthes sur les 3 faces et carreaux sur le dessus si socle non caché.
- les plinthes et carreaux seront ceux mis en oeuvre dans la pièce.
- ces socles seront réalisés pour assurer l'étanchéité et la protection mécanique autour des départs des tuyaux d'eau froide, d'eau chaude sanitaire et leur évacuation.

Mode de métré : U

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux

6.2 EXTENSION MATERNELLE

6.2.1 Préparation de sol

6.2.1.1 Isolation phonique sous chape mince - SC1 a2 A

Fourniture et pose entre le support et le bain de mortier/chape, d'une sous couche acoustique mince compatible avec l'isolation thermique ci-dessous et composée d'un voile de verre revêtu sur chaque face d'un film polyéthylène

Épaisseur ~ 3,00 mm.

Performance acoustique : Delta Lw > ou = 19 dB sous chape.

Classification selon NF P61-203 : SC1 a2 A.

Émission dans l'air intérieur : A+

Pose suivant les recommandations du fabricant et selon l'avis technique délivré.

Compris joint périphérique pour remontée de désolidarisation avec les parois verticales.

Mode de métré : M2

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

6.2.1.2 Chapes fluide flottante pour plancher chauffant (sur sous couche SC1) - 70 mm d'épaisseur

Fourniture et exécution d'une chape au mortier fluide à base de ciment, granulats et adjuvants spécifiques, pour plancher chauffant.

Produit sous avis technique en cours de validité.

Compris :

- Couche de désolidarisation en film de polyéthylène
 - Bande périphérique en polyéthylène avec une jupe adhésive compressible en périphérie de 5mm minimale d'épaisseur avec débord, de type Efirive de chez Soprema ou équivalent.- Joints de retrait, de dilatation et de fractionnement suivant DTU 26.2.
 - Application de la norme NF P 14-201-1 (DTU 26.2)
 - Mise en oeuvre sur isolant (isolant à la charge du chauffagiste)
 - Traitement des fissures éventuelles par ouverture, dépoussiérage et garnissage au mortier Epoxy.
 - Finition avec chape surfacée et lissée
 - Tolérance de planéité de 3 mm sous une règle de 2 m et de 1 mm sous une règle de 0,20 m ;
 - Sujétions pour protection des parements et nettoyage si nécessaire.
- L'emploi d'adjuvants sera soumis à l'acceptation du bureau de contrôle.

Épaisseur : ~70 mm

Chape pour plancher chauffant.

Prêt à recevoir une sol collé (carrelage ou sol souple)

Mode de métré : M2 dans œuvre

Localisation :

- Pour l'ensemble de l'extension, suivant plans

6.2.2 Carrelage de sol

6.2.2.1 Grès cérame cérame 30/30cm - U4P4

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en carreaux de grès cérame coloré dans la masse, non rectifié.

Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Carreaux rectifiés.

...Suite de "6.2.2 1 Grès cérame cérame 30/30cm - U4P4..."

Aspect de surface naturel, mat, homogène, imitant la pierre, avec légère nuance d'un carreau à l'autre.

Format : 300 x 300 mm

Épaisseur : 7,6 mm.

Classement : U4 P4 E3 C2.

Groupe B1a

Absorption d'eau suivant norme UNI EN ISO 10545-4 < ou égale à 0.5 %.

Glissance (selon DIN 51130) > ou égale à R10.

Émission dans l'air intérieur : A+

Mise en œuvre :

Pose collée

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

6.2.2 2 Plinthes 7,4/30cm grès cérame

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame en pose collée.

Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Plinthes droites.

Largeur : 30 cm.

Hauteur : 7,4 cm.

Teinte, identique à la surface courante ci-dessus

Localisation :

- En périphérie des locaux carrelés ci-avant

6.2.3 Carrelages muraux

6.2.3 1 Système de protection à l'eau

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage à base de résines, charges minérales fines et adjuvants spécifiques avec :

- application murale sur cloisons, doublage plâtre hydrofugée ou enduit plâtre haute dureté à la brosse en deux couches,
- compris préparation du support, suivant cahier des Charges du Fabricant.
- traitement des angles rentrants ou sortants en surface courante d'application par bandes de renfort.
- application au préalable d'un primaire spécifique d'accrochage.
- protection du revêtement du système de protection à l'eau jusqu'à la pose de la céramique.
- consommation produit d'environ 0.8 kg/m².

Mode de métré : compté au m²

Localisation :

- Sous carrelage mural ci-après

6.2.3 2 Bande de raccord sol/mur

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de protection à l'eau à la jonction mur-sol avec :

- application au préalable d'un primaire spécifique d'accrochage.
- préparation des supports, suivant cahier des Charges du Fabricant.
- application à la brosse aux angles mur-sol du produit référencé.
- mise en oeuvre d'une bande de renfort d'étanchéité marouflée sur les supports et compatible avec le produit mis en oeuvre.
- protection du revêtement du système de protection à l'eau jusqu'à la pose de la céramique.

...Suite de "6.2.3.2 Bande de raccord sol/mur..."

Mode de mètre : au ml de jonction mur-sol suivant mode de métré de la protection murale.

Localisation :

- A la jonction entre le carrelage de sol et mural, suivant plans

6.2.3.3 Grès cérame mural 30/30 cm

Fourniture et pose de carreaux muraux en carreaux de grès cérame coloré dans la masse, rectifié.
Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Carreaux rectifiés.

Aspect de surface naturel, mat, homogène, imitant la pierre, avec légère nuance d'un carreau à l'autre.

Format : 300 x 300 mm.

Épaisseur : 7.6 mm.

Absorption d'eau suivant norme EN ISO 15545-3 < 1.5 %

Émission dans l'air intérieur : A+

Mise en œuvre :

Pose collée murale

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Mode de métré : au M2

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

6.2.4 Ouvrages accessoires

6.2.4.1 Profilé d'arrêt de carrelage

Fourniture et mise en oeuvre de profilés rapportés pour arrêt de carrelage

Type SCHLUTER SCHIENE de SCHLUTER SYSTEMS ou équivalent

- profilés en acier inoxydable assemblés par languette et rainure

Réserve pour carreaux : de 6 à 12.5 mm

Scellement du profilé dans le lit colle du carrelage

Mode de métré : au ml

Localisation :

- Au droit de l'ouverture du local sanitaires maternelle 4

6.2.4.2 Glace miroir collée 60 x 60 ht cm

Fourniture et pose de glace argentée de 6 mm épaisseur compris chants polis.

Glace conforme NF 41.002

Dimension : 0.60 x 0.60 ht m

Mode de métré : U

Localisation :

- Au droit des laves-mains dans les sanitaires maternelle 4, suivant plans

6.2.4.3 Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU)

Fourniture et réalisation d'un socle comprenant :

...Suite de "6.2.4 3 Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU)..."

- habillage avec plinthes sur les 3 faces et carreaux sur le dessus si socle non caché.
- les plinthes et carreaux seront ceux mis en oeuvre dans la pièce.
- ces socles seront réalisés pour assurer l'étanchéité et la protection mécanique autour des départs des tuyaux d'eau froide, d'eau chaude sanitaire et leur évacuation.

Mode de métré : U

Localisation :

- Pour l'ensemble du bâtiment

6.3 EXTENSION PRIMAIRE

6.3.1 Préparation de sol

6.3.1 1 Isolation phonique sous chape mince - SC1 a2 A

Fourniture et pose entre le support et le bain de mortier/chape, d'une sous couche acoustique mince compatible avec l'isolation thermique ci-dessous et composée d'un voile de verre revêtu sur chaque face d'un film polyéthylène

Épaisseur ~ 3,00 mm.

Performance acoustique : Delta Lw > ou = 19 dB sous chape.

Classification selon NF P61-203 : SC1 a2 A.

Émission dans l'air intérieur : A+

Pose suivant les recommandations du fabricant et selon l'avis technique délivré.

Compris joint périphérique pour remontée de désolidarisation avec les parois verticales.

Mode de métré : M2

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

6.3.1 2 Chapes fluide flottante pour plancher chauffant (sur sous couche SC1) - 70 mm d'épaisseur

Fourniture et exécution d'une chape au mortier fluide à base de ciment, granulats et adjuvants spécifiques, pour plancher chauffant.

Produit sous avis technique en cours de validité.

Compris :

- Couche de désolidarisation en film de polyéthylène
 - Bande périphérique en polyéthylène avec une jupe adhésive compressible en périphérie de 5mm minimale d'épaisseur avec débord, de type Efirive de chez Soprema ou équivalent.- Joints de retrait, de dilatation et de fractionnement suivant DTU 26.2.
 - Application de la norme NF P 14-201-1 (DTU 26.2)
 - Mise en oeuvre sur isolant (isolant à la charge du chauffagiste)
 - Traitement des fissures éventuelles par ouverture, dépoussiérage et garnissage au mortier Epoxy.
 - Finition avec chape surfacée et lissée
 - Tolérance de planéité de 3 mm sous une règle de 2 m et de 1 mm sous une règle de 0,20 m ;
 - Sujétions pour protection des parements et nettoyage si nécessaire.
- L'emploi d'adjuvants sera soumis à l'acceptation du bureau de contrôle.

Épaisseur : ~70 mm

Chape pour plancher chauffant.

Prêt à recevoir une sol collé (carrelage ou sol souple)

Mode de métré : M2 dans oeuvre

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux du bâtiment

6.3.2 Carrelage de sol

6.3.2 1 Grès cérame cérame 30/30cm - U4P4

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en carreaux de grès cérame coloré dans la masse, non rectifié.

Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Carreaux rectifiés.

Aspect de surface naturel, mat, homogène, imitant la pierre, avec légère nuance d'un carreau à l'autre.

Format : 300 x 300 mm

Épaisseur : 7,6 mm.

Classement : U4 P4 E3 C2.

Groupe BIa

Absorption d'eau suivant norme UNI EN ISO 10545-4 < ou égale à 0.5 %.

Glissance (selon DIN 51130) > ou égale à R10.

Émission dans l'air intérieur : A+

Mise en œuvre :

Pose collée

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements, compris tampons à carrelé dans les sanitaires

6.3.2 2 Plinthes 7,4/30cm grès cérame

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame en pose collée.

Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Plinthes droites.

Largeur : 30 cm.

Hauteur : 7,4 cm.

Teinte, identique à la surface courante ci-dessus

Localisation :

- Pour le carrelage ci-avant

6.3.3 Carrelages muraux

6.3.3 1 Système de protection à l'eau

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage à base de résines, charges minérales fines et adjuvants spécifiques avec :

- application murale sur cloisons, doublage plâtre hydrofugée ou enduit plâtre haute dureté à la brosse en deux couches,
- compris préparation du support, suivant cahier des Charges du Fabricant.
- traitement des angles rentrants ou sortants en surface courante d'application par bandes de renfort.
- application au préalable d'un primaire spécifique d'accrochage.
- protection du revêtement du système de protection à l'eau jusqu'à la pose de la céramique.
- consommation produit d'environ 0.8 kg/m².

Mode de métré : compté au m²

Localisation :

- Sous le carrelage mural ci-après

6.3.3 2 **Bande de raccord sol/mur**

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de protection à l'eau à la jonction mur-sol avec :

- application au préalable d'un primaire spécifique d'accrochage.
- préparation des supports, suivant cahier des Charges du Fabricant.
- application à la brosse aux angles mur-sol du produit référencé.
- mise en oeuvre d'une bande de renfort d'étanchéité marouflée sur les supports et compatible avec le produit mis en oeuvre.
- protection du revêtement du système de protection à l'eau jusqu'à la pose de la céramique.

Mode de mètre : au ml de jonction mur-sol suivant mode de métré de la protection murale.

Localisation :

- Raccord entre le carrelage mural et de sol

6.3.3 3 **Grès cérame mural 30/30 cm**

Fourniture et pose de carreaux muraux en carreaux de grès cérame coloré dans la masse, rectifié.
Type MAXIMA de NOVOCERAM ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Carreaux rectifiés.

Aspect de surface naturel, mat, homogène, imitant la pierre, avec légère nuance d'un carreau à l'autre.

Format : 300 x 300 mm.

Épaisseur : 7.6 mm.

Absorption d'eau suivant norme EN ISO 15545-3 < 1.5 %

Émission dans l'air intérieur : A+

Mise en oeuvre :

Pose collée murale

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Mode de métré : au M2

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

6.3.4 **Ouvrages accessoires**

6.3.4 1 **Profilé d'arrêt de carrelage**

Fourniture et mise en oeuvre de profilés rapportés pour arrêt de carrelage

Type SCHLUTER SCHIENE de SCHLUTER SYSTEMS ou équivalent

- profilés en acier inoxydable assemblés par languette et rainure

Réserve pour carreaux : de 6 à 12.5 mm

Scellement du profilé dans le lit colle du carrelage

Mode de métré : au ml

Localisation :

- Au droit des ouvertures des sanitaires, suivant plans

6.3.4 2 **Glace miroir collée 60 x 60 ht cm**

Fourniture et pose de glace argentée de 6 mm épaisseur compris chants polis.

Glace conforme NF 41.002

Dimension : 0.60 x 0.60 ht m

...Suite de "6.3.4.2 Glace miroir collée 60 x 60 ht cm..."

Mode de métré : U

Localisation :

- Sanitaires garçons et filles au droit des laves-mains, suivant plans

6.3.4.3 **Socles pour appareils sanitaires (EC, EF, EU)**

Fourniture et réalisation d'un socle comprenant :

- 1 socle béton ou mortier de dimensions ~0.10*0.30*0.10 m (lxLxh).
- habillage avec plinthes sur les 3 faces et carreaux sur le dessus si socle non caché.
- les plinthes et carreaux seront ceux mis en oeuvre dans la pièce.
- ces socles seront réalisés pour assurer l'étanchéité et la protection mécanique autour des départs des tuyaux d'eau froide, d'eau chaude sanitaire et leur évacuation.

Mode de métré : U

Localisation :

- Pour l'ensemble du bâtiment